



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

N/Réf. : GM/BXL30118_PROT_rue_Coppens
Annexe : rapport patrimonial; documentation cadastrale et patrimoniale

Bruxelles, le 07/07/2022

Objet : BRUXELLES. Rue Coppens. Proposition de classement comme ensemble et site.

Proposition de classement à l'initiative de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En application de l'article 222, §1er, 2° du COBAT, nous avons l'honneur de vous communiquer la proposition formulée par la CRMS en sa séance du 22/06/2022 de classer comme ensemble et comme la rue Coppens à Bruxelles en raison de son intérêt historique, urbanistique, paysager et esthétique.

Contexte

En 2020-2021, la CRMS a piloté une étude sur la protection du patrimoine néoclassique en Région de Bruxelles-capitale. Cette étude, réalisée par CréA-Patrimoine-ULB, a fait l'objet d'un suivi par un Comité d'accompagnement avec des représentants de la CRMS, la DPC et de l'ULB. Elle a été approuvée par la CRMS en sa séance du 30/03/2022. Le rapport d'étude dresse le bilan des protections du patrimoine néoclassique déjà effectuées en Région bruxelloise et formule des recommandations pour sa future gestion sur le plan de la conservation de ce patrimoine. L'étude comprend une liste de 15 biens néoclassiques qui méritent prioritairement une protection ainsi qu'un rapport patrimonial pour chacun de ces biens.

L'étude conclut notamment au fait que le patrimoine néoclassique, bien qu'omniprésent dans le tissu urbain, ne représente qu'une faible portion du patrimoine protégé de la Région. En outre, les dimensions urbanistique et paysagère, inscrites comme valeur dans la dernière réforme du CoBat, qui sont si caractéristiques du patrimoine néoclassique sont sous-représentées dans les protections déjà effectuées. Le patrimoine viaire constitue une composante essentielle de ce patrimoine.

En parallèle, la CRMS fait régulièrement le constat, à travers les différents projets qui lui sont soumis pour avis, que le patrimoine viaire et les paysages historiques néoclassiques constituent un patrimoine vulnérable.

Dans le prolongement de l'étude et suite à ce constat, la CRMS souhaite œuvrer concrètement pour la préservation et la gestion des paysages urbains néoclassiques d'exception. Dans ce cadre, elle a pris la décision, lors de sa séance du 22/6/2022, d'introduire une proposition de protection pour 3 paysages urbains historiques qui figurent sur la liste mentionnée ci-dessus des biens néoclassiques à protéger prioritairement.

Il s'agit de la place des Barricades, la rue Coppens et le quartier du Béguinage - Grand Hospice à Bruxelles. Il s'agit là de paysages urbains bruxellois d'exception, au sens de la recommandation de

1/3

l'Unesco 2011¹, où le bâti historique coexiste remarquablement avec un espace public historique à valeur patrimoniale.

La question de la préservation des paysages urbains historiques compte également parmi les axes prioritaires du Memorandum de 2019 de la CRMS et la question du paysage urbain néoclassique a fait l'objet d'une étude spécifique, pilotée également par la Commission².

Proposition de classement de la rue Coppens comme ensemble et site

En ce qui concerne la rue Coppens, la Commission propose un classement comme ensemble des façades à rue et toitures des maisons néoclassiques qui bordent la rue (rue Coppens n°s 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22; rue E. Allard 18 et rue de la Régence 25 et 27) ainsi qu'un classement comme site de la voirie.



Périmètre de la proposition de protection indiqué sur fond Brugis

La rue Coppens constitue un témoin remarquable des grands travaux de modernisation du haut de Bruxelles et de l'émergence de la rue moderne néoclassique sous l'occupation hollandaise. Tracée en 1827-1828 par l'architecte-entrepreneur François Coppens, la rue est bordée de maisons néoclassiques, construites par le même architecte et en même temps que la rue. Les maisons partagent les mêmes caractéristiques architecturales tout en présentant des variations ponctuelles au niveau de l'élévation, de la forme des baies ou encore de l'ornementation, et sont, à quelques exceptions près (voir description en annexe) très bien préservées. La CRMS propose dès lors de classer comme ensemble toutes les façades à rue et toitures de ces maisons. Les immeubles aux n°s 2-4, situés dans le bas de la rue vers la rue Ernest Allard, sont de facture récente et sans intérêt patrimonial et ne sont évidemment pas concernés par la proposition de classement. En revanche, la CRMS propose d'inclure dans cet ensemble les façades avant et toitures des immeubles situés à l'angle avec la rue de la Régence (n°s 25 rue de la Régence et n°19 rue Coppens – 27 rue de la Régence). Bien qu'il s'agisse d'immeubles construits plus tardivement, en 1873-74, leur architecture due aux architectes Gustave Saintenoy (n°25) et Emile Janlet (n°27) est très qualitative et s'inscrit encore dans la tradition néoclassique tout en présentant déjà des tendances éclectiques. Elles reflètent dès lors parfaitement la transition entre le néoclassicisme 'pur' et plus sobre de la rue Coppens et le caractère plus somptueux des immeubles bordant la rue de la Régence.

¹ recommandation 2011 de l'Unesco : <https://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-638-99.pdf>

² Voir les Axes I et II du Memorandum CRMS de 2019, disponible sur :

https://crms.brussels/sites/default/files/2021-09/Memorandum_2019_FR.pdf et Thomas SCHLESSER, (Créa Patrimoine- ULB), *Le Paysage urbain néoclassique à Bruxelles Pentagone*, disponible sur : https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T_SCHLESSER_Paysage-urbain-neoclassique_Etude%20CRMS_2019.pdf

En ce qui concerne la voirie même, son schéma quasi parfaitement linéaire répond entièrement aux canons de la ville néoclassique et est en parfaite harmonie avec les maisons de part et d'autre. Son profil se caractérise par une chaussée bombée couverte d'un pavage constitué de pavés oblongs de porphyre. Les deux trottoirs surélevés qui la bordent sont revêtus de pavés platines de grès et délimités par une bordure en pierre bleue. Des éléments techniques de belle facture liés notamment à l'évacuation des eaux sont également encore présents.

Pour conclure, la rue Coppens constitue un témoin particulièrement remarquable et un exemple précieux des scénographies urbaines néoclassiques marquées par une grande harmonie et unité entre le bâti et la voirie. Ce témoin précieux mérite dès lors d'être préservé par une mesure de protection efficace et durable.

En annexe vous trouverez le rapport patrimonial complet qui a été réalisé par CreA-Patrimoine dans le cadre de l'étude précitée qui comprend une description du bien, un bref historique ainsi que la motivation des intérêts qui justifient la prise de la présente mesure de protection.

Enfin, nous vous communiquons un lien intéressant vers les publications de Historic England « Streets for all » dédiées aux aménagements d'espace public dans des zones historiques à valeur patrimoniale³.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels; aautenne@urban.brussels

³ <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/streets-for-all/>

La rue Coppens à Bruxelles

Rapport patrimonial¹

Proposition de classement comme ensemble des façades avant et toitures des maisons situés rue Coppens n°s 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, rue E. Allard n° 18 et rue de la Régence n°s 25 et 27 et classement de la totalité de la voirie comme site.



Photo Th.Schlesser

HISTORIQUE

L'ouverture de la rue Coppens fait partie des nombreux travaux d'« embellissements » du haut de la ville mis en œuvre sous la période hollandaise. En effet, la construction de ce lotissement résidentiel bourgeois est contemporaine au percement de la rue de la Régence orchestré par l'architecte Nicolas Roget dans les années 1820. Une fois le premier tronçon de la rue de la Régence percé en 1822, l'ancien quartier du Sablon se voit remodelé à partir de 1827, notamment par un grand projet de lotissement réalisé à l'emplacement des jardins des anciens hôtels de Wemmel-Argenteau et de Tour et Tassis¹. Cette vaste opération de transformation inclut l'aménagement d'une rue rectiligne, qui portera par la suite le nom de son concepteur, l'architecte François Coppens. Ce dernier tient sa renommée de la conception de la première gare du Nord (1841) sur la place des Nations, actuelle place Rogier.

¹ Les hôtels de Wemmel et de Tour et Tassis sont deux monuments historiques qui ont été construits dans le courant des XVI^e et XVII^e siècles et détruits au début du XIX^e siècle. Les deux hôtels aristocratiques s'apparentaient à de somptueux palais à l'italienne et furent la propriété de grandes familles dynastiques, telles que les comtes de Solre, les marquis de Wemmel-Argenteau, le baron d'Hooghvorst ou encore la maison princière de Thurn und Taxis.

Dès 1827, le permis de bâtir octroyé par les édiles locaux entame les travaux de construction des 32 maisons bourgeoises dessinées par Coppens. Sur ses plans, l'architecte projette un ensemble bâti uniforme de composition symétrique. Les habitations se juxtaposent les unes aux autres selon un schéma répétitif : leur plan se compose de trois niveaux et de trois travées avec enduit lisse, chacune sous une toiture en bâtière. Le gabarit régulier des demeures est interrompu par des constructions plus imposantes à hauteur des extrémités et au centre de la rue. De part et d'autre de la voirie, deux habitations jumelées y sont mises en valeur par un traitement de façade plus recherché d'inspiration « Empire » : éléments en ressaut avec présence de baies cintrées sur montant à impostes continues au bel-étage, de bandeaux profilés et d'un étage-attique ajouré.

Au début de l'année 1828, c'est au tour de la voirie qui se voit aménagée de son pavage et ses trottoirs. En vertu de l'arrêté royal du 5 août 1828, la rue Coppens est finalement parachevée et baptisée du nom de son créateur. Connectant les anciennes rues de l'Étoile (actuelle E. Allard) et de l'Arbre (actuelle rue de la Régence), son tracé d'origine était plus long et coudé qu'aujourd'hui. Avant de déboucher dans la rue de l'Arbre, la rue Coppens bifurquait en effet vers la droite avec une largeur de 5,55 mètres.

La physionomie actuelle de la rue Coppens remonte à la fin du XIX^e siècle, au moment du prolongement de la rue de la Régence (1872) et de la création de la rue E. Allard (1884-1888). Ces deux opérations urbanistiques d'envergure vont alors considérablement reconfigurer l'artère. En vue de la joindre aux deux nouvelles voies, son tracé est raccourci aux deux extrémités. Son élargissement conduit également à la démolition de presque la moitié des immeubles de la rue.

D'une part, la rue de la Régence est prolongée et élargie à partir de 1866, au-delà de la place du Sablon, dans le cadre de l'édification du Palais de Justice (arch. Joseph Poelaert). Destinée à relier le centre-ville à la nouvelle promenade en vogue, l'avenue Louise, l'artère est transformée en un véritable axe monumental mettant en perspective le titanesque monument public. Atteignant l'ancienne rue du Manège en 1872, l'aménagement du second tronçon de la rue de la Régence entraîne des répercussions importantes sur la trame urbaine du quartier l'avoisinant. Tout un bloc de maisons à hauteur du Petit Sablon, l'hôtel von Thurn und Taxis et les jardins de l'hôtel de Mérode disparaissent. Les rues de l'Arbre et des Allegardes sont complètement rasées tandis que la rue du Manège est divisée en deux parties distinctes élargies (les rues Dupont et Van Moer).

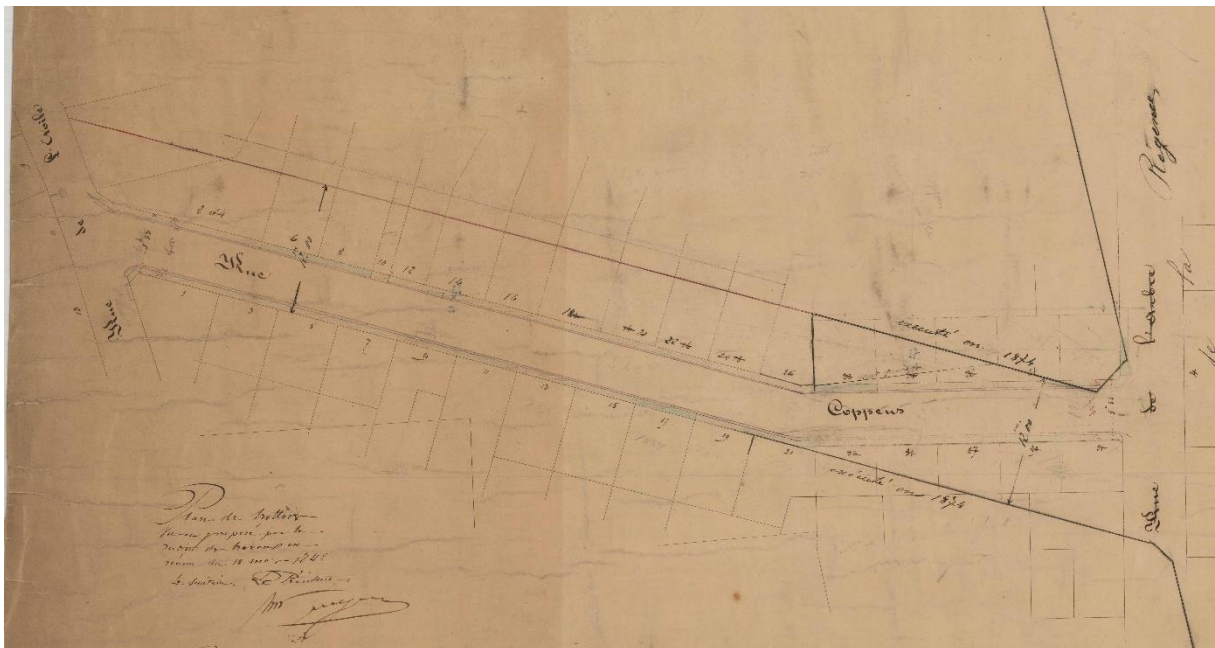
Quant à la rue Coppens, le cahier des charges du 17 avril 1871, sur « le prolongement de la rue de la Régence adopté par le conseil communal le 16 avril 1853, modifié le 27 janvier 1855 », nous révèle qu'il est prévu de redresser et élargir l'extrémité méridionale de l'artère à 12 mètres. Dans son arrêté du 15 février 1872, le ministère de l'Intérieur autorise la Ville de Bruxelles à « poursuivre, conformément aux indications du plan ci-annexé l'expropriation des immeubles compris dans les tracés de rues et dans le périmètre des zones figurées au plan approuvé par notre arrêté du 15 novembre 1869, depuis la rue du Manège jusqu'à celle des Sablons ». En août 1872, tout un pâté d'habitations de la rue Coppens est mis en vente en vue de leur destruction. Il s'agit de deux séries de quatre façades à l'est (anciens n°22-28) et de cinq à l'ouest (anciens n°23-31). Leur disparition fait place à une superficie vacante

vouée à l'élargissement de la voie, donnant ainsi une forme évasive au tronçon raccordé à la rue de la Régence. En décembre 1873, la partie de la voie publique élargie contre le n°20 est dotée d'un trottoir et d'un pavage « convenables » afin de protéger le pignon mis à nu contre les infiltrations des eaux et d'humidité. Sur l'ancien alignement de la rue Coppens, un mur « provisoire » est également ajouté pour clôturer le jardin arrière de l'édifice construit à l'angle des rues Coppens et de la Régence (actuel n°25 de la rue de la Régence). En face de cette intersection, l'administration communale place le nouveau Conservatoire royal de musique, d'après les plans de l'architecte J.-P. Cluysenaar entre 1872 et 1876.

D'autre part, la construction du Palais de Justice (1866-1883) s'accompagne d'un remaillage profond du quartier dit « de l'Astre » (en référence à la rue du même nom, ancien odonyme de la rue de l'Étoile) vers les années 1884-1888. Lors des travaux de terrassement entrepris autour de la place Poelaert, la rue de l'Étoile est élargie et prolongée, sous la forme d'une rampe, jusqu'à cette esplanade. Rebaptisée rue Ernest Allard, elle crée une communication entre le Palais de Justice et le Grand Sablon, devenant alors l'épine dorsale du nouveau quartier.

L'élargissement de la rue E. Allard engendre au passage le démantèlement de deux bâtiments situés au coin de la rue Coppens. L'un des deux immeubles sera incorporé à une vaste maison d'angle (voir rue E. Allard, n° 18).

À la suite de ces deux interventions urbanistiques, la petite rue Coppens attire, comme profil socioprofessionnel d'occupants, des avocats, greffiers, huissiers et médecins. Le « photographe de la Cour » s'établit même au n°5 vers 1890. Le jardin de cette demeure avait la particularité d'être traversé par une source, dont l'eau servait à alimenter jusqu'en 1926 la fontaine du fameux Mannenken-Pis, en bas de la rue du Chêne.



Plan du redressement de la rue Coppens dans le cadre du prolongement de la rue de la Régence (A.V.B., P.P., 1294, 1845-1874)

DESCRIPTION

Tracée en 1827-1828 par l'architecte-entrepreneur François Coppens, la rue Coppens s'étend de la rue Ernest Allard (n°16-18) à la rue de la Régence (n°25-27), sur un terrain en pente.

De part et d'autre de l'artère se dressent des façades de style néoclassique composées selon une architecture ordonnancée. Bien qu'il ne subsiste que 17 maisons sur les 32 habitations originelles, cet ensemble résidentiel a conservé son ordonnance symétrique : les demeures se faisant face possèdent une composition de façade similaire.

Façades à rue et toitures

Dans la majorité des cas, les 17 maisons partagent les mêmes caractéristiques architecturales : les façades enduites et peintes sont uniformément organisées en registres horizontalement soulignés par des bandeaux. Les portes et fenêtres sont reprises dans un encadrement de forme rectangulaire, voire carrée au dernier étage plus bas. Les résidences se distinguent l'une de l'autre par quelques variations ponctuelles au niveau de l'élévation, de la forme des baies ou encore de l'ornementation.

N°18, rue Ernest Allard



n°18 rue E. Allard, côté rue Coppens (Google Maps ; 2020)



n°18, côté rue E. Allard (IPA ; 2015)



n°18 rue E. Allard (IPA ; 2018)

Le n°18 de la rue Ernest Allard est un immeuble de rapport de style néoclassique se trouvant à l'angle gauche de la rue Coppens. Les façades à rue, enduites et peintes, comptent au total huit travées : quatre côté rue Coppens, une en pan coupé et trois côté rue Ernest Allard. De hauteur dégressive, l'élévation de l'édifice se compose de trois niveaux (dont deux étages) avec un grenier et un sous-sol.

La composition des façades relève de l'architecture typique néoclassique. Du côté de la rue Coppens, la façade est rythmée horizontalement par le soubassement avec soupiraux, les deux cordons moulurés et la corniche. Dans les deux travées de gauche, la pierre bleue du soubassement est recouverte d'un enduit de couleur blanche, prolongeant ainsi la blancheur de la façade.

Les quatre travées sont percées de fenêtres rectangulaires reprises dans un encadrement plat et garnies d'une barre d'appui en fer. Le couverture des fenêtres supérieures est peint en blanc tandis que les encadrements des baies du rez-de-chaussée sont de couleur noire. Malgré la disparition des volets d'origine, les fenêtres inférieures ont préservé à leur sommet leur ancienne caisse à volets roulants. La travée à l'extrême droite de la façade présente deux fenêtres aveugles, qui sont en réalité les traces matérielles de l'agrandissement de l'édifice vers la rue Ernest Allard en 1891. Au-dessus d'une corniche horizontale à denticules, la façade est couronnée de deux lucarnes à croupes.

L'édifice actuel résulte de l'annexion du n°1, rue Coppens avec le terrain situé à l'angle de la rue Ernest Allard en 1891. Le n°1 de la rue Coppens consistait en une maison d'angle comportant sept travées (trois côté rue Coppens, une en pan coupé, trois côté rue de l'Astre) et trois niveaux (dont deux étages) avec un grenier et un sous-sol. En 1880-1881, le propriétaire M. Van Dyk, directeur de la fabrique d'or en feuilles, fait murer la porte d'entrée (travée de gauche) donnant sur la rue Coppens pour la déplacer dans le pan coupé. Il fait ouvrir et agrandir également une fenêtre aveugle au rez-de-chaussée dans la travée de gauche vers la rue de l'Astre.

En août 1891, le nouveau propriétaire M. Picot, huissier, engage l'architecte Victor Taelmans pour élargir d'une travée la façade vers la rue Coppens. Cette opération induit l'installation d'une vitrine au rez-de-chaussée (s'étendant sur deux travées au lieu d'une) ainsi que l'ajout de deux baies aveugles aux étages. Le pan coupé, faisant office de travée d'accès, est de cette manière avancé dans la rue Ernest Allard. Selon l'architecte, l'avancement de façade n'entrave pas le tournant vers la rue Coppens, la circulation étant déjà peu animée. Le chantier comprend en outre une extension de l'immeuble du côté de la rue Ernest Allard : il s'agit de la construction d'un mur de clôture en fer forgé couvert de tablettes en pierre de taille. Ce muret protège une cour attenante à l'extrémité droite du bâtiment. En octobre 1891, les travaux de construction sont terminés. En vertu de l'ordonnance du Conseil communal en date du 3 mai 1880, modifiée le 11 juin 1883, le requérant doit encore établir au pied des façades un trottoir en pavés à tête plate et équarris conforme aux prescriptions du règlement sur les bâtisses en vigueur à cette époque-là. La confection du trottoir ne sera achevée qu'en avril 1892 avec quelques infractions (dimensions des pavés non réglementaires et placement de certaines bordures sans maçonnerie). Cette série de modifications ont donné l'aspect général de la demeure aujourd'hui.

En novembre 1924, les combles sont modifiés : la toiture originelle à deux versants donne lieu à un toit à la « Mansard » afin de surélever le deuxième étage. La toiture à rue est ajourée de cinq lucarnes (deux vers la rue Coppens, un dans le pan coupé et deux vers la rue Ernest Allard). Les servitudes émises par la Ville de Bruxelles imposent que les rampants de toiture soient recouverts en ardoises ou en métal. Ces transformations ont été commandées par le propriétaire, M. Theys.

Les dernières grandes modifications de la maison remontent en 1953-1954 lorsque les propriétaires, la famille Barbier, transforment l'ancienne cour en un rez-de-chaussée à usage de magasin. L'extension comprend un soubassement en pierre de taille percé d'une porte-fenêtre d'entrée et d'une vitrine. La devanture est coiffée d'une table moulurée. Ces travaux s'accompagnent aussi d'une rénovation interne de l'immeuble par l'installation de nouveaux sanitaires. Au-dessus de la porte d'entrée du magasin du côté de la rue Ernest Allard, les baies aux étages sont réaménagées en petites fenêtres à deux battants, correspondant chacune à WC.

N°3, rue Coppens



n°3, rue Coppens (IPA ; 1980)



n°3, rue Coppens (IPA ; 2015)

Au n°3, rue Coppens s'élève une maison typique bourgeoise de style néoclassique. La façade à rue se compose de trois niveaux (dont deux étages), avec un grenier et un sous-sol supplémentaire, et comporte trois travées. De hauteur dégressive, son élévation est délimitée horizontalement par le soubassement en pierre blanche, les cordons et la corniche plane. La cave est éclairée par deux soupiraux percés dans le soubassement. Trois cordons continus en pierre blanche connectent entre eux les linteaux des baies rectangulaires à châssis blancs. Dans la travée d'accès à droite de l'immeuble, la porte d'entrée est surmontée de deux petites baies d'imposte rectangulaires. À gauche de la porte d'entrée, il subsiste de nos jours un exemplaire de décrotoir. Une plante grimpante masque en partie la façade décapée en briques « klampsteen » rejointoyées.

L'érection de l'édifice doit dater de la même période que l'ouverture de la rue Coppens (1827-1828). À l'origine, la maison était peinte et enduite d'une couleur pierre-de-France. Aux étages, les baies rectangulaires étaient parées d'une barre d'appui en fer. Les fenêtres inférieures étaient, quant à elles, pourvues de caisses à volets roulants en bois qui ont disparu lors de travaux de réfection dans les années 1970. À cette époque, la façade avant de la maison se trouve dans un état de délabrement avancé : certains morceaux de charpente, de corniche et de lucarnes

sont pourris et branlants. En 1971-1973, le propriétaire de la demeure, M. Albert De Lee, gérant d'ateliers de construction, remet donc en état la façade et la toiture à rue. Il renouvelle la couverture en tuiles, remplace les parties détériorées et rafraîchit le revêtement vétuste. Il fait aussi décaper l'enduit de cimentage qui risque de s'effondrer et le remplace par des briques « klampsteen » rejointoyées. Ce choix de nouveau parement suscite la protestation du président d'une association du Quartier des Arts (Michel Didisheim) : le revêtement en brique, au lieu d'un enduit de couleur claire, contraste avec l'homogénéité chromatique de la rue et son enfilade de bâtiments néoclassiques. (Un avant-projet de PPA donnant au quartier une protection élargie devait voir le jour mais n'a jamais été mis en place).

N°5 et n°7, rue Coppens



n°5-7, rue Coppens (IPA ; 1980)



n°5-7, rue Coppens (IPA ; 2015)

Maisons de style néoclassique jumelées et reliées selon un schéma d'image en miroir. Il est fort probable que les deux édifices aient été érigés au moment du percement de la rue Coppens (1827-1828).

L'assemblage des deux façades donne lieu à une structure symétrique composée de cinq travées montant sur trois niveaux, avec grenier et combles en supplément. La travée axiale et commune aux maisons est ajourée de deux portes d'entrée attenantes, ainsi que de deux fenêtres aveugles aux étages. Leur élévation de hauteur dégressive est articulée horizontalement par le soubassement en pierre blanche, les deux cordons et la corniche plane.

Le soubassement de chaque maison est percé de deux soupiraux. Un ancien décrotoir y est aussi fixé à gauche de la porte d'entrée du n°7. Le premier étage est illuminé par des fenêtres à arc en plein cintre tandis que le deuxième étage et le rez-de-chaussée comprennent des fenêtres rectangulaires. Les fenêtres aveugles jouissent d'un encadrement plus travaillé : elles sont flanquées de deux pilastres

moulurés à chapiteau simple et de deux fenêtres élancées. L'entablement des deux façades est garni de cache-boulins et de petites baies rectangulaires.

Les deux façades sont revêtues d'un enduit de cimentage dont la peinture pierre-de-France s'est estompée au fil du temps. La couleur des châssis de fenêtre diverge d'un bien à l'autre : noir pour le numéro 7 et rouge pour le numéro 5. Cette différence rompt l'homogénéité chromatique que forment ensemble les deux façades. Ces petites transformations n'entravent pas pour autant leur apparence originelle.

Les deux immeubles possèdent la même façade que les 2 bâtiments opposés (aux n°8 et n°10 de la rue Coppens). Ils ont été construits comme homologues l'un de l'autre.

N°8 et n°10, rue Coppens



n°8-10, rue Coppens (IPA ; 2015)

Maisons de style néoclassique jumelées et reliées selon un schéma d'image en miroir. Il est probable que les deux édifices se trouvaient dans la composition originale de la rue Coppens à l'époque de son percement (1827-1828).

Le plan de leur façade était conforme au plan de leurs homologues de l'autre côté de la rue (n°5 et n°7, rue Coppens) ; les quatre maisons bourgeoises reprennent la même ordonnance symétrique à cinq travées montant sur trois niveaux.

Contrairement aux n°5 et n°7, les façades des n°8 et n°10 ont été toutes deux repeintes : en gris clair pour le n°8, en vert clair pour le n°10. En outre, les cache-boulins ornant l'entablement ont été supprimés ; des traces attestent de leur ancien emplacement. En revanche, un ancien décrottoir subsiste à gauche de la porte d'entrée du n°10. Hormis ces quelques modifications, les deux édifices ont conservé leur aspect originel.

Le n°8 est connu pour avoir accueilli dans les années 1850 la « compagnie pour la Libération de la Milice Nationale », une société qui s'occupait de « marchés à forfait

avant le tirage au sort ». Ce système de loterie permettait aux miliciens tirés au sort d'être remplacés au service militaire par des jeunes gens pauvres contre « espèces sonnantes et trébuchantes ». Quant au n°10, le Collège communal délivre en juin 1978 un permis de bâtir à la propriétaire, Mlle Van Steenberghe, pour l'aménagement d'une crêperie au rez-de-chaussée. Dès lors, la destination d'habitation de l'immeuble s'est élargie au commerce.

N°9, rue Coppens



n°9, rue Coppens (IPA ; 2015)

Au n°9, rue Coppens, l'immeuble présente une sobre façade à rue reprenant l'ordonnance typique de l'architecture néoclassique bruxelloise du début du XIX^e siècle, en harmonie avec l'ensemble architectural de la rue Coppens.

La façade avant, enduite et peinte en couleur pierre-de-France, monte sur trois niveaux de hauteur dégressive et alignent trois travées régulières ajourées de baies rectangulaires de châssis blancs. Les fenêtres du premier étage sont pourvues de barres d'appui en fer alors que celles du rez-de-chaussée sont coiffées d'anciennes caisses à volets roulants en bois. Le revêtement du soubassement est constitué de pierres blanches et est percé de deux soupiraux barrés et d'un décrottoir à droite de la porte d'entrée. La travée d'accès se dresse dans la partie latérale gauche de la maison. Sous une corniche plane, des cache-boulins rythment l'entablement.

La construction de l'édifice doit remonter à l'aménagement de la rue Coppens (1827-1828). Lors de sa conception, cette maison bourgeoise a dû être couplée avec les façades du n°11 et n°13 dans un schéma répétitif. Les maisons d'en face (n°12, n°14 et n°16) répètent la même composition de façade. Ensemble, les six maisons individuelles sont jumelées selon un schéma d'image en miroir de trois façades répétitives.

De nos jours, la maison a relativement conservé son apparence d'origine. La seule transformation majeure de la demeure a eu lieu en octobre 1905. Le propriétaire, M. Pierre Costermans, a fait bâtir une annexe de deux étages avec salle de bains et cave dans l'arrière-cour de l'immeuble.

N°11, rue Coppens



n°11, rue Coppens (IPA ; 2015)



n°11, rue Coppens (IPA ; 1980)

Au n°11, rue Coppens s'élève une maison typique bourgeoise de style néoclassique. Le bâtiment comporte trois niveaux, avec un grenier et un sous-sol, et trois travées dont celle d'accès se trouve dans l'axe de gauche. De hauteur dégressive, l'élévation de l'édifice est rythmée horizontalement par le soubassement en pierre blanche avec soupiraux, les deux cordons et la corniche à denticules.

La construction de l'édifice doit être contemporaine à l'ouverture de la rue Coppens (1827-1828). Cette maison bourgeoise avait la même façade à corniche que les bâtiments opposés (n°12, 14 et 16) et adjacents (n°9 et n°13). Ils ont été construits dès le départ comme homologues l'un de l'autre.

Le n°13 se distingue de ses jumelles par des fenêtres rectangulaires qui sont reprises dans un encadrement mouluré. Les fenêtres aux étages sont chapeautées en leur centre par une clé de voûte en forme de volute tandis que celles du premier niveau sont parées d'anciennes caisses à volets roulants en bois. La couleur blanche des châssis des fenêtres supérieures contraste avec les encadrements noirs du rez-de-chaussée. La porte d'entrée, de forme rectangulaire, est surmontée par une baie d'imposte et bordée par un ancien décrottoir.

En mai 1903, le propriétaire, M. Lorphèvre, fait construire une annexe à usage de véranda-buanderie dans l'arrière-cour de la maison, ainsi qu'une citerne et des latrines dans la cour basse au niveau de la cave à provisions. Hormis l'ajout de cette

dépendance, la maison a relativement conservé son agencement et apparence originel. La façade avant est en revanche camouflée dans sa grande majorité par une plante grimpante.

N°12, rue Coppens



n°12, rue Coppens (IPA ; 2015)

Le n°12, rue Coppens constitue une maison typique bourgeoise de style néoclassique. De hauteur dégressive, la façade avant s'élève sur quatre niveaux (trois étages dont un en toiture), avec un grenier et un sous-sol supplémentaire, sous une toiture en ardoises artificielles de tons noirs. Parmi les trois travées, celle de droite sert d'entrée. Le parement en brique de la façade est en partie dissimulé par des plantes grimpantes.

La construction de la maison doit dater de l'ouverture de la rue Coppens (1827-1828). Cette maison bourgeoise avait la même façade à corniche que les bâtiments opposés (n°9, 11 et 13) et adjacents (n°14 et n°16). Ils ont été construits dès le départ comme homologue l'un de l'autre.

Depuis son édification, la demeure a connu plusieurs transformations ou ravalements de façade. De février 1970 à juillet 1973, les deux fenêtres rectangulaires du rez-de-chaussée sont remplacées par une seule vitrine d'étalage encadrée par un linteau et des châssis en bois avec appui de fenêtre en pierre bleue.

En 1988, les propriétaires, M. et Mme Henry, rétablissent les deux fenêtres rectangulaires au rez-de-chaussée. Les propriétaires ont effectué d'autres modifications importantes qui ont déterminé l'aspect actuel de la maison. La façade plâtrée a été décapée de son cimentage, laissant apparaître le revêtement en brique. Les châssis en bois des autres baies (porte et fenêtres) ont été renouvelés et agrémentés de barres d'appui en fer aux étages. Au niveau de la toiture, une lucarne centrale et une cheminée font leur apparition. La corniche en bois est enrobée d'un PVC de couleur noire.

De ce fait, la restauration de la demeure a dépouillé sa façade à rue de certains de ses attributs néoclassiques d'origine : décapage de l'enduit peint en couleur pierre de France, suppression de cache-boulins qui ornaient l'entablement et disparition des caisses à volets roulants en bois qui surmontaient les deux fenêtres du rez-de-chaussée.

N°13, rue Coppens



n°13, rue Coppens (IPA ; 2015)

Au n°13, rue Coppens se dresse une maison typique bourgeoise de style néoclassique. La façade avant compte quatre niveaux (trois étages dont un en toiture) avec un grenier et un sous-sol, ainsi que trois travées. La travée d'accès s'élève dans l'axe de gauche. De hauteur dégressive, l'élévation de l'édifice est articulée horizontalement par le soubassement en pierre blanche avec soupiraux, les deux cordons et la corniche plane. L'ensemble des châssis des baies rectangulaires est peint en noir. Les plantes grimpantes ne sont pas aussi envahissantes qu'au n°11.

Il est très vraisemblable que l'édifice ait été érigé à l'époque de la création de la rue Coppens (1827-1828). Cette maison bourgeoise avait la même façade à corniche que les bâtiments opposés (n°12, 14 et 16) et adjacents (n°9 et n°11). Ils ont été construits dès le départ comme homologues l'un de l'autre.

Entre 1954 et 1957, un certain nombre de modifications ont été apportées à la demeure. Les combles se voient transformés : le propriétaire, M. Marcel Boens, surélève l'immeuble d'un étage en recul de 50 cm de telle sorte que ce niveau n'est pas visible depuis la rue. L'ancienne toiture à deux versants fait place à une nouvelle toiture à plat coupée en deux par une cheminée centrale. La façade à rue est désormais couronnée d'une double corniche saillante : une de 45 cm de saillie à hauteur de l'ancienne élévation et une autre à hauteur du nouvel étage bâti. Trois lucarnes de 20 cm de recul sont percées au troisième étage en toiture dans l'alignement des trois travées. La hauteur du deuxième étage est aussi élevée à 2,8 m. M. Boens y construit également un WC suspendu en façade intérieure au premier étage.

N°14, rue Coppens



n°14, rue Coppens (Google Maps ; 2020)

Au n°14, rue Coppens s'élève une maison typique bourgeoise de style néoclassique. La façade avant est divisée en trois travées régulières avec porte d'entrée peinte en noir. De hauteur dégressive, son élévation monte sur quatre niveaux (dont un mansardé en toiture) avec un grenier et un sous-sol, sous une toiture à la « Mansard ».

La construction de la maison doit être contemporaine au percement de la rue Coppens (1827-1828). Cette maison bourgeoise avait la même façade à corniche que les bâtiments opposés (n°9, 11 et 13) et adjacents (n°12 et n°16). Ils ont été construits dès le départ comme homologues l'un de l'autre.

Le n°14 a relativement bien conservé sa physionomie originelle, à l'exception de plantes grimpantes qui masquent la majorité de la façade peinte et enduite de couleur claire. De surcroît, le soubassement en pierre bleue (peinte de nos jours en blanc) est dépourvu d'ancien décrottoir.

En 1913, un hangar construit dans l'arrière-cour arrière du bâtiment est démoli. Le propriétaire, Mlle L. Fierens, y construit une nouvelle annexe s'élevant à un étage. Dans les années 1990, la maison se retrouve dans un très mauvais état : l'enduit de cimentage menace de s'écrouler. En 1992, la nouvelle occupante, Mme Vanhonsbrouck charge les architectes P. De Bloos et J. P. Hoa de la rénovation de l'édifice. Les combles sont réaménagés en un troisième étage mansardé, modifiant le volume de la couverture du bâtiment principal. La propriétaire fait également élargir le couloir qui relie au rez-de-chaussée le bâtiment principal à une annexe dans l'arrière-cour.

N°15 et n°17, rue Coppens



n°15-17, rue Coppens (IPA ; 1980)



n°15-17, rue Coppens (IPA ; 2015)

Aux n°15 et n°17, rue Coppens s'élèvent deux maisons typiques bourgeoises de style néoclassique. Leur façade avant compte chacune trois travées, ainsi que trois niveaux (dont deux étages) avec un grenier et un sous-sol supplémentaire.

À l'origine, ces deux monuments formaient une seule demeure bourgeoise composée de cinq travées à structure symétrique. La construction de l'édifice unique doit dater de l'époque de la création de la rue Coppens (1827-1828).

De hauteur dégressive, l'élévation du bâtiment originel est rythmée horizontalement par le soubassement en pierre bleue, les deux cordons et la corniche plane. Le soubassement est ajouré de quatre soupiraux. A droite des deux portes d'entrée, il subsiste de nos jours deux exemplaires de décrotoirs.

La travée axiale correspond aujourd'hui à la travée d'accès du n°15. Cet axe est percé par une porte d'entrée couronnée d'une corniche simple reposant sur deux consoles, ainsi que d'une baie vitrée décorée d'entrelacs en fer. Le premier étage est illuminé par des fenêtres à arc en plein cintre pourvues de barres d'appui en fer, tandis que les autres ouvertures sont de forme rectangulaire. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont protégées par des barres en fer, de même que celles situées aux étages du n°17. L'entablement est orné de petites baies rectangulaires.

Les deux façades sont revêtues d'un enduit de cimentage de couleur pierre-de-France. La peinture des châssis de fenêtre diverge d'un bien à l'autre : orange pâle pour le numéro 15 et vert foncé pour le numéro 17. Cette différence rompt l'homogénéité chromatique que forment ensemble les deux façades. En outre, une plante grimpante commence à envahir la façade du n°15. Ces petites transformations n'entravent pas pour autant l'apparence originelle des deux biens.

Aucun document d'archives n'indique l'année où l'immeuble a été divisé en deux maisons distinctes. En revanche, il est certain que la scission a eu lieu avant 1887 grâce aux plans du n°17 datant de cette année-là. Ce croquis révèle, non seulement que la demeure a déjà été scindée en deux, mais aussi que la façade du n°17 a été étendue vers la gauche pour accueillir la troisième travée d'accès. Les fenêtres de cette partie de la maison sont de forme rectangulaire et sont dotées de barres d'appui en fer forgé.

Les deux immeubles possèdent la même façade que les deux bâtiments opposés (aux n°18 et n°20 de la rue Coppens). Ils ont été édifiés comme homologues l'un de l'autre.

N°16, rue Coppens



n°16, rue Coppens (IPA ; 2015)

Le n°16, rue Coppens s'apparente à une ancienne maison typique bourgeoise de style néoclassique. Peinte et enduite de couleur claire, la façade avant compte trois travées, ainsi que quatre niveaux (trois étages dont un mansardé en toiture), avec un grenier et un sous-sol.

Il est très vraisemblable que la maison date de l'époque du percement de la rue Coppens (1827-1828). Cette maison bourgeoise avait la même façade à corniche que les bâtiments opposés (n°9, 11 et 13) et adjacents (n°12 et n°14). Ils ont été construits dès le départ comme homologues l'un de l'autre.

Depuis son érection, l'immeuble a subi plusieurs transformations. En juillet 1897, le propriétaire M. Janssens fait démolir un bâtiment dans l'arrière-cour de sa propriété afin d'y reconstruire une annexe faisant office d'atelier avec une toiture en lanterneau. En plus, il fait exécuter des travaux d'« appropriation » à l'intérieur de la maison. La façade à rue a aussi été surélevée d'un étage, redressant le versant à rue de la toiture à la verticale. Depuis 1961, l'arrière-cour du n°16, rue Coppens est connectée au jardin du n°13, rue des Sablons par une dépendance mitoyenne avec terrasse au premier étage.

C'est surtout à partir des années 1960 que la façade avant de la maison se métamorphose et s'éloigne de son ordonnancement néoclassique d'origine. Également propriétaire du n°13, rue des Sablons, le notaire M. J.-P. Jacobs fait aménager en 1961 une entrée de garage au rez-de-chaussée avec une porte d'entrée dans la travée latérale droite. S'étendant sur deux travées (gauche et centrale), cette porte de garage remplace les deux fenêtres rectangulaires surmontées de caisses à volets roulants en bois. À l'intérieur, le rez-de-chaussée est transformé en un parking privé avec quatre places de stationnement (plans dressés par l'architecte M. Paul De Vroye). M. Jacobs a prévu de réaliser ces travaux de façon provisoire en attendant la démolition de l'immeuble (qui n'a évidemment jamais eu lieu). Entre 1962 et 1970, le propriétaire modifie la toiture par une réorganisation des combles en deux locaux habitables, créant ainsi un troisième étage mansardé et percé de trois lucarnes.

N°18 et n°20, rue Coppens



n°18-20, rue Coppens (IPA ; 1980)



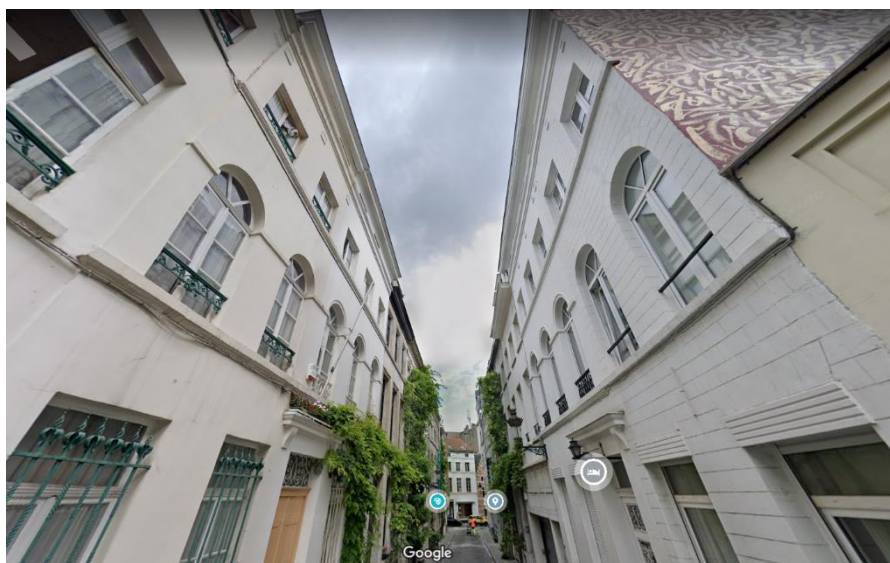
n°18-20, rue Coppens (Google Maps ; 2020)

Les n°18 et 20 forment ensemble une seule demeure bourgeoise de style néoclassique. Cette maison se révèle être l'homologue des n°15 et 17, rue Coppens. Le plan de la façade était conforme au plan de son homologue de l'autre côté de la rue (n°15 et n°17, rue Coppens) ; les quatre maisons bourgeoises reprennent la même ordonnance symétrique à cinq travées montant sur trois niveaux.

Contrairement aux n°15 et n°17, la façade et les éléments structurels des n°18 et n°20 dénote une uniformisation chromatique : l'ensemble est peint et enduit d'une couleur claire. Par ailleurs, les fenêtres du rez-de-chaussée ont conservé leur caisse à volets roulants. Seules les fenêtres du premier étage sont dotées de barres d'appui en fer forgé.

Les maisons n°18 et n°20 se démarque l'une de l'autre par le fait que les éléments de maçonneries, bien qu'elles soient enduites en blanc, sont visibles au n°20. Quant au n°18, le bâtiment présente une ornementation plus riche au niveau des barres d'appui des fenêtres et de la porte d'entrée (motifs en forme d'entrelacs).

La construction de l'édifice doit dater de l'époque de la création de la rue Coppens (1827-1828). Entre 1828 et 1945, la maison a été divisée en deux habitations distinctes. Le n°18, rue Coppens correspondait à la partie gauche du bâtiment regroupant les deux travées latérales de gauche et la travée axiale. Quant au n°20, il se limitait aux deux autres travées latérales de droite. Le parement du n°18 était peint d'une couleur claire tandis que la façade du n°20 était décapée – les pierres étaient visibles. À partir de 1973, le propriétaire des n°18 et n°20, M. Beddelem, réunit les deux maisons en 1973 en vue d'ouvrir un commerce au rez-de-chaussée. Il uniformise les deux façades par un revêtement enduit de couleur claire (peinture blanche ou en pierre de France) et supprime la porte d'entrée du n°20. L'annexion des deux habitations s'accompagne du percement de baies dans l'entablement, ainsi que la suppression de la cour du rez-de-chaussée au n°18 car celle du n°20 est suffisante aux besoins de l'occupant.



Deux maisons homologues selon un schéma d'image en miroir, n°18-20 et 15-17, rue Coppens (Google Maps ; 2020)

N°19, rue Coppens et n°27, rue de la Régence

Maison de style néoclassique, le n°19 de la rue Coppens fait partie d'un immeuble de rapport plus large situé à l'angle gauche de la rue de la Régence. Vers cette rue, les façades revêtent un style davantage éclectique d'inspiration néoclassique. L'édifice compte en tout sept travées : deux dans la rue de la Régence, un pan coupé et quatre dans la rue Coppens. Son élévation est structurée en cinq niveaux (quatre étages dont un en toiture) en plus d'un grenier et d'un sous-sol.

N°19, rue Coppens : la façade, enduite et peinte de couleur claire, aligne deux travées sous un toit mansardé en ardoise. Son élévation est articulée horizontalement par le soubassement (peint en noir), les cordons moulurés et la corniche à denticules et à mutules en bois. Quelques cache-boulins ponctuent l'entablement. Dans l'alignement des deux travées, deux lucarnes couronnées d'un fronton triangulaire sont encastrées dans les combles. La sobriété de la façade s'incarne dans le contraste de ses couleurs : peinture noire pour les éléments de menuiserie (encadrements, corniche) et couleur Pierre-de-France pour le reste de la façade. Des fenêtres rectangulaires à arc surbaissé illuminent l'intérieur de l'édifice. Aux deuxième et

troisième étages, les encadrements moulurés sont frappés d'une clé de voûte profilée. Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée est surmontée d'une baie d'imposte vitrée. À sa gauche, une vitrine est reprise dans un encadrement plat en bois, sobrement décoré de pointes de diamant et d'une corniche simple. Le revêtement du rez-de-chaussée est accentué par des bossages continus en table.



n°19, rue Coppens et n°27, rue de la Régence (IPA ; 1980)



n°19, rue Coppens et n°27, rue de la Régence (Google Maps ; 2020)



N°27, rue de la Régence :

La façade de ce numéro reprend les mêmes caractéristiques que le n°19, rue Coppens, excepté qu'elle bénéficie d'un traitement plus riche et élaboré que sa voisine. Les deux vitrines du rez-de-chaussée sont flanquées de pilastres à bossages continus en table. Ceux-ci s'étendent vers le premier étage. Ces ouvertures sont en outre surmontées d'éléments d'entablement moulurés. Celui-ci sert d'appui à deux baies vitrées semi-circulaires reprises dans un encadrement ceinturé. Une clé de voûte en pointe de diamant marque le sommet des moulures encerclant les deux fenêtres. Les baies supérieures sont, quant à elles, reprises dans un encadrement mouluré, celles du deuxième étage sont couronnées d'une corniche simple reposant sur deux consoles carrées. Les combles sont également ajourés de deux lucarnes couronnées, dans ce cas-ci, par un fronton de forme courbe.

L'immeuble de rapport a été construit entre 1873 et 1874 dans le cadre du prolongement de la rue de la Régence entre la place du Grand Sablon et la rue du Manège (actuelle rue Joseph Dupont). Le percement de l'artère a entraîné l'élargissement et le redressement de l'extrémité de la rue Coppens selon le plan d'alignement approuvé par l'arrêté royal du 15 novembre 1869. Cet espace étant redressé et libéré en octobre 1873, la propriétaire, Mme la Douairière de Zantis de Freymerson, envisage d'y élever une maison près de l'ancien couvent des Sœurs de Notre-Dame. En mai 1874, le Collège communal octroie l'acte d'autorisation. La construction de l'immeuble, dessiné par Emile Janlet, sera terminée au cours de cette même année.

Douze ans plus tard, la même propriétaire fait transformer la fenêtre du rez-de-chaussée du n°19, rue Coppens en châssis-vitrine en vue d'y ouvrir une boutique. En août 1912, la demeure passe aux mains de l'héritier de Mme de Zantis qui modifie à nouveau cette vitrine : le seuil en pierre bleue est abaissé de 30 cm et les boiseries de

l'encadrement ont reçu une ornementation plus « riche », notamment l'ajout d'un panneau à carreaux en bois en-dessous de l'entablement. L'extension de la vitrine vers le bas a occasionné la disparition de la vitre supérieure du soupirail encastré dans le soubassement. Les boiseries, ainsi que le soubassement, ont été depuis peints en noir. Ces diverses touches de transformation ont donné l'apparence actuelle de la façade au n°19, rue Coppens.

N°25, rue de la Régence



n°25, rue de la Régence (Google Maps ; 2020)

De style éclectique à tendance néo-Renaissance et néoclassique, le n°25 de la rue de la Régence se situe à l'angle droit de la rue Coppens. Les plans de cet hôtel de maître ont été dessinés par un architecte bruxellois de renom, Gustave Saintenoy (gare de Bruxelles-Luxembourg, 1855 ; Palais du comte de Flandre, rue de la Régence, 1866-1890 ; Cité du Travail, rue Notre-Dame du Sommeil, 1870). Cette demeure est connue sous l'appellation de la « maison de maître aux cariatides ». Elle tire ce nom de la présence de deux colonnes en forme de statues féminines, bordant la fenêtre du deuxième étage dans le pan coupé.

Cette maison de maître compte au total huit travées : quatre dans la rue Coppens, un pan coupé et trois dans la rue de la Régence. Quatre niveaux (dont deux étages) organisent son élévation. L'édifice est aussi équipé d'une cave et d'un grenier. De nos jours, l'affectation du rez-de-chaussée est destinée au commerce. Une toiture mansardée couverte d'ardoises rehausse les façades de l'édifice.

Du côté de la rue Coppens, les deux travées de droite revêtent une composition davantage imprégnée par le courant néo-Renaissance. Le rez-de-chaussée, recouvert d'un revêtement en pierre bleue, s'élance sur deux niveaux. Il est surmonté d'un balcon continu cerné dans un garde-corps en fer forgé. Trois imposantes consoles à volute en pierre bleue soutiennent l'assise du balcon. Les deux premiers niveaux sont de surcroît percés de deux grandes baies vitrées rectangulaires. Celles-ci sont prolongées par deux fenêtres supérieures à arc surbaissé et frappé en son centre par une clé de voûte profilée. L'ensemble des ouvertures est scindé et bordé par des pilastres à chapiteau ionique supportant les consoles du balcon. Aux deux derniers étages, quatre fenêtres rectangulaires sont reprises dans un encadrement mouluré. Celles du deuxième étage sont coiffées d'éléments d'entablement flanqués par deux consoles à volutes. La corniche, peinte en couleur pierre-de-France, couronne un entablement rythmé par des consoles à volute et quelques cache-boulins.

Quant aux deux travées de gauche, elles présentent une composition de façade plus sobre afin de mieux s'intégrer au style et gabarit plus modeste des maisons néoclassiques situées à l'intérieur de la rue Coppens. L'élévation est ici rythmée horizontalement par le soubassement en pierre bleue avec soupiraux, les cordons moulurés et la corniche en bois peinte en blanc. L'ensemble de la façade est percé de simples fenêtres rectangulaires à encadrement plat. Quelques cache-boulins ornent l'entablement.

À l'instar du n°27, rue de la Régence, le n°25 a été édifié entre 1873 et 1874 dans la cadre du prolongement de la rue de la Régence entre la place du Grand Sablon et la rue du Manège (actuelle rue Joseph Dupont). En juillet 1873, M. Henri Merzbach demande l'autorisation au Gouverneur du Brabant de bâtir une maison de maître à l'intersection de la rue de la Régence et de la rue Coppens. En attendant l'avis du Gouverneur, la Ville de Bruxelles autorise provisoirement le propriétaire à déblayer le site qui a été encombré de décombres et de dépôt de bois à la suite des travaux d'élargissement de la rue Coppens. En septembre 1873, M. Merzbach reçoit l'autorisation définitive de la Commune pour la construction de l'édifice. La conception de l'immeuble est confiée à l'architecte Gustave Saintenoy, et sera achevée un an plus tard. Parmi les nombreuses servitudes imposées pour l'érection du bâtiment, une clause exigeait l'aménagement d'un trottoir en dalles de pierre bleue au pied des façades à rue.

Voirie

Du point de vue de sa composition urbaine, la rue Coppens suit un schéma linéaire répondant aux canons de la ville néoclassique. La rectitude de son tracé est toutefois brisée par quelques irrégularités : la voie est très légèrement coudée en son centre et légèrement courbée à l'embranchement de la rue Ernest Allard.

Malgré certains résidus d'asphaltage datant du XX^e siècle, la rue Coppens a conservé la majorité de ses éléments viaires d'origine. Son profil de voirie se caractérise par une chaussée bombée couverte d'un pavage constitué de pavés oblongs de porphyre. Les deux trottoirs surélevés qui la bordent sont, quant à eux, revêtus de pavés platines de grès. Posé de manière alternée, le pavage est délimité matériellement par une bordure en pierre bleue. Celle-ci présente encore les traces d'anciennes agrafes de trottoir métalliques scellées au plomb.



Photo Th. Schlessler



La rue comporte également un patrimoine viaire lié au système d'évacuation des eaux, tel que deux rigoles latérales, des plaques d'égout ou des gargouilles de trottoir métalliques d'origines techniques liées. Le reste de la voie publique est presque vierge de tout mobilier urbain encombrant. À titre d'exemple, les réverbères sont accrochés aux murs des maisons afin de libérer le passage au sol.

INTERET PATRIMONIAL DU BIEN

Intérêt historique et urbanistique

La rue Coppens constitue un précieux héritage urbanistique témoignant à la fois des grands travaux de modernisation du haut de Bruxelles et de l'émergence de la rue moderne néoclassique sous l'occupation hollandaise.

Dans le cadre de l'extension du quartier Royal néoclassique, l'architecte Nicolas Roget mobilise un nouvel outil de rénovation de la trame urbaine : la percée. Ce type d'aménagement consiste à ouvrir de larges artères linéaires faisant office de nouveaux axes structurants dans la ville. De 1822 à 1827, l'aménageur met en œuvre ce procédé par le percement de la rue de la Régence. Aboutissant dans le quartier du Sablon, l'ouverture du premier tronçon de cette artère s'avère l'élément déclencheur des opérations de lotissement de l'ancien hôtel de Wemmel en 1827. Pour correspondre à l'ordonnancement régulier et prestigieux de la place Royale, les environs de l'église Notre-Dame du Sablon font l'objet de transformations importantes suivant les canons du néoclassicisme : construction d'hôtels particuliers de style néoclassique, mise au goût du jour du bâti traditionnel et redressement de certaines voiries anciennes. Le projet le plus étonnant et novateur demeure l'ouverture de la rue Coppens.

En raison de sa création ex-nihilo, la composition urbaine de la rue Coppens tranche avec l'agencement sinueux, organique et spontané du tissu urbain hérité de l'Ancien Régime. De plan rectiligne, la nouvelle voie fait en effet partie des exemples les plus précoces de rue moderne à Bruxelles. L'aménagement de sa voirie répond donc à la majorité des critères du système de voirie urbain néoclassique, dans sa phase d'expérimentation (1774-1836). Antérieure aux règlements de voirie et de la généralisation du trottoir dans les années 1840, l'artère a servi de laboratoire pour la mise en place de formules d'aménagement innovantes et contemporaines à la mutation des pratiques de déplacement dans la ville : chaussée bombée, trottoirs, pavage, éclairage public ou encore système d'égouts. Composé de pavés de porphyre et de grès extraits des carrières hennuyères, le profil de voirie atteste du caractère essentiellement minéral de la voie néoclassique et d'un savoir-faire belge en matière de pavage (dont la qualité et la durabilité des matériaux sont reconnues à l'échelle européenne).

Parmi ces divers dispositifs urbains, les trottoirs traduisent le mieux cette grande réforme du système viaire bruxellois mise en place au nom de préoccupations d'ordre hygiéniste, circulatoire, esthétique et sécuritaire. La disposition des trottoirs de la rue Coppens se conforme notamment aux instructions données dans le nouveau règlement sur les bâtisses de 1828. Pour des questions de sécurité et de commodité, le texte juridique prescrit le pavage des trottoirs installés dans une rue en pente, ce qui est le cas de la rue Coppens. La topographie pentue de l'artère permet également l'écoulement des eaux usées le long des deux rigoles latérales pour être ensuite évacuées dans les avaloirs situés en bas de la rue.

Intérêt paysager et esthétique

À Bruxelles, la rue Coppens constitue l'un des rares exemples de voie publique les mieux préservés et représentatifs du paysage urbain néoclassique des années 1820. Résultant d'un projet de lotissement conçu ex-nihilo, la qualité paysagère de la rue repose surtout sur le traitement symétrique et homogène des maisons bourgeoises, ainsi que sur le dégagement d'une perspective rectiligne monumentale.

Malgré quelques transformations légères (décapage, complément de décor stucqué ou exhaussement) et des différences chromatiques, les dix-sept maisons subsistantes de la rue Coppens ont conservé leur ordonnance symétrique d'origine. Enduites et peintes en blanc, celles-ci répètent la même composition de façade selon un schéma d'image en miroir : les demeures se faisant face sont homologues l'une de l'autre. Leur élévation très dépouillée, égayée ici et là par de sobres moulures, est typique du néoclassicisme épuré de l'époque hollandaise. Toutes ces composantes architecturales forment un ensemble résidentiel exceptionnellement uniforme.

De concert avec la voirie ancienne, cette architecture ordonnancée crée une scénographie urbaine soigneusement travaillée à l'échelle de la rue. En effet, la symétrie du bâti, combinée au tracé rectiligne de la voie publique, donne lieu à une large perspective linéaire. Celle-ci est soulignée par des lignes de fuite provenant de la corniche, des bandeaux de séparation des étages ou encore de la bordure des trottoirs. Valorisant de cette façon les enfilades de maisons bourgeoises, ce registre esthétique horizontal confère une allure prestigieuse et monumentale à l'ensemble de la rue Coppens.

Depuis les années 1870, la rue Coppens dégage en outre une perspective monumentale longue d'une centaine de mètres en direction du Conservatoire royal de Musique, édifice public bâti en style néo-renaissant par l'architecte de renom Jean-Pierre Cluysenaar. Pour admirer à la fois les effets de symétrie du bâti et la mise en valeur du conservatoire en fond de perspective, le point de vue le plus optimal se situe au centre de la chaussée bombée de l'artère. Cette partie centrale de la rue est toujours accessible de nos jours pour les passants, leur offrant ainsi une lisibilité des formes urbaines de grande qualité.

1) Sources bibliographiques

ASSOCIATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE, *Le Sablon. Le quartier et l'église*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles, service des Monuments et Sites, 1994, (Bruxelles ville d'art et d'histoire, 9).

DEMEY, T., *Bruxelles, Chronique d'une capitale en chantier, 1. Du voûtement de la Senne à la jonction Nord-Midi*, Bruxelles, Paul Legrain/C.F.C., 1990, v. 1.

Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Pentagone. Rue Coppens. [En ligne]. <
https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_Coppens/10001019
>. (Consulté le 14 mars 2021).

LOIR, C., « Le patrimoine néoclassique à Bruxelles », *Bruxelles Patrimoine*, hors-série (Le patrimoine écrit. Notre histoire), 2013, pp. 97-117.

LOIR, C., *Bruxelles néoclassique. Mutation d'un espace urbain 1775-1840*, Bruxelles, CFC, 2017 (2^e édition).

LOIR, C., « Le trottoir. La naissance de la rue moderne », *Bruxelles Patrimoine*, 32, 2019, pp. 11-27.

OSTA, J. (d'), *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, Paul Legrain, 1986.

VANDENBULCKE, A. (dir.), VAN BRABANT, P., *Regards sur le développement urbain de Bruxelles*, Bruxelles, Musée de la Ville de Bruxelles, 2009. [En ligne]. < <https://fr.calameo.com/read/006617559ca26c74c2fab> >. (Consulté le 24 mars 2020).

WAUTERS, A., HENNE, A., *Histoire de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, Librairie encyclopédique de Perichon, 1845, v. 3.

2) Archives

A.V.B., P.P., 1294 (1845-1874).

A.V.B., T.P., 26121 (1864-1883) ; 26122 (1871) ; 26139 (1827-1828) ; 28904 (1871-1880) et 28971 (1873).

N°18, rue Ernest Allard, A.V.B., T.P., 9703 (1880-1881), 9700 (1891-1892), 29259 (1924), 56656 (1945), 62619 (1953-1954) ; **n°16, rue Ernest Allard**, A.V.B., T.P., 10839 (1867), 5539 (1896-1911), 1812 (1910-1913) ; **n°2 et n°4, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 71927 (1960-1961), 76029 (1962-1970), 79890 (1971) ; **n°3, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 82457 (1971-1973) ; **n°9, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 9697 (1905) ; **n°10, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 86442 (1978) ; **n°11, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 9698 (1902-1903) ; **n°12, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 81758 (1969-1973), 89552 (1983-1988) ; **n°13, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 60376 (1951), 66370 (1954-1959) ; **n°14, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 48241 (1913), 95624 (1991-1996) ; **n°15, rue Coppens**, A.V.B., T.P., ; **n°16, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 9699 (1897), 80374 (1960-1970), 79968 (1962-1970) ; **n°17, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 9701 (1887) ; **n°18, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 56628 (1945), 81154 (1963-1972) ; **n°19, rue Coppens et n°27, rue de la Régence**, A.V.B., T.P., 9704 (1873-1886), 2193 (1912) ; **n°20, rue Coppens**, A.V.B., T.P., 82325 (1966-1973) ; **n°25, rue de la Régence**, A.V.B., T.P., 20029 (1873-1874).

¹ Texte de Sarah Huart – CréA-Patrimoine, 2021 ; photos Sarah Huart, 2021 (sauf mention contraire)